



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Garantie d'emprunt à l'OPAC SUD DEUX-SEVRES - Prêt à Long  
Terme Logement Extreme Urgence de 438 000 F auprès de la  
Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition Amélioration 3  
logements - 28 et 28 bis rue du Maréchal Leclerc et 349 avenue de  
Paris**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme  
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire  
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme  
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia  
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme  
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme  
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric  
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise  
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène  
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96080

**Garantie d'emprunt à l'OPAC SUD DEUX-SEVRES - Prêt à Long Terme Logement Extreme Urgence de  
438 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition Amélioration 3 logements - 28 et 28  
bis rue du Maréchal Leclerc et 349 avenue de Paris**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu la demande en date du 12 février 1996 présentée par l'OFFICE PUBLIC d'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION SUD DEUX SEVRES (O.P.A.C.),

Il convient de considérer que :

L'OPAC SUD DEUX-SEVRES, dont le siège social se trouve 8, rue François Viète à NIORT, a décidé d'engager Acquisition et l'Amélioration de 3 logements, 2 sis 28 et 28 bis rue du Maréchal Leclerc et 1 sis 349 avenue de Paris à NIORT.

Il entend réaliser auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS un emprunt de **438 000 F** pour une durée de **32 ans**, au taux de **4,30 %**, avec une progressivité de **1 %** par an (Prêt à Long Terme pour le Logement Extrême Urgence complémentaire à la Subvention LEU).

Révisabilité des taux : à compter de la première variation du taux du livret A, en fonction de l'écart constaté entre le taux du livret A en vigueur à la date de la révision, majoré de 0,5 points, d'une part, et le taux du livret A en vigueur à la date d'établissement du contrat de prêt d'autre part.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date du contrat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % du montant total de l'emprunt, conformément aux dispositions de la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et du Décret n° 88-366 du 18 avril 1988.

Au cas où ledit organisme pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de NIORT s'engage à en effectuer le paiement à ses lieu et place, sur demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive.

En outre, la Ville de NIORT s'engage, pendant toute la durée des différents emprunts contractés, en cas de besoin, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

- m'autoriser à signer les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'OPAC SUD DEUX-SEVRES, et à passer convention avec l'OPAC et la CAISSE des DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

*M. PAGES, Pdt de l'OPAC Sud Deux-Sèvres, n'ayant participé ni au débat ni au vote*

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)